Envoyé en préfecture le 14/09/2023
Reçu en préfecture le 14/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_049-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
08/09/2023

Date d'affichage
08/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, Mme BIDART Michelle donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme DURAND Pascale, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme BIDART Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme HONTAA Corinne

Numéro interne de l'acte : 49
Objet : Cession parcelle chemin de la Montjoie

Le Maire expose que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AL n°498p d'une superficie de 1583 m², située Chemin de la Montjoie à Nay.

Messieurs PUCHEU-PLANTE et TEILH se sont manifestés afin d'acquérir ledit terrain en vue de construire des terrains couverts de padel.

Il est proposé de vendre ce terrain au prix de 45 € HT le m² (la tva sur la marge sera calculée lors de la signature de l'acte de vente), étant ici précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 01/07/2021 en cours d'actualisation,

Envoyé en préfecture le 14/09/2023
Reçu en préfecture le 14/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_049-DE

DÉCIDE de vendre la parcelle cadastrée section AL n°498p d'une superficie de 1583 m² au prix de 45 €/HT le m² à Messieurs PUCHEU PLANTE et TEILH ou à toute société qui s'y substituerait.

PRÉCISE que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

PRECISE que les frais de bornage par le géomètre seront dus à la commune par les acquéreurs

CHARGE le Maire, avec faculté de subdéléguer, de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 5, Abstention : 0)
Pour : M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam, Mme BIDART Michelle (représentée par M. METGE Jean-Paul), Mme BLANDIE Marie-Christine (représentée par Mme PAYOT Marie), Mme DURAND Pascale (représentée par Mme HONTAA Corinne)
Contre : M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. CHABROUT Guy, Mme MAURIN Marina, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique (représentée par M. CHABROUT Guy)
Abstention :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA